

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 février 2024

## NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 2201)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 45

présenté par  
M. Amiel et M. Lefèvre

-----

**ARTICLE 2**

À la seconde phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« investissements »,

insérer les mots :

« , de renforcement des capacités de production d'électricité d'origine nucléaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à inclure le renforcement des capacités de production d'électricité d'origine nucléaire parmi les objectifs assignés à l'entreprise Electricité de France dans le contrat conclu avec l'État.

La relance du nucléaire français est un projet industriel et économique considérable, éminemment stratégique pour le pays et structurant pour EDF. Il apparaît donc nécessaire que le contrat conclu avec l'État soit précis sur les objectifs assignés en la matière.